

PROCÉDURE C 04.01.20 Verrouillage sécurisé et contrôlé (Hold and secure)

Approuvée par :	Vice-présidence, Services corporatifs
Date d'entrée en vigueur :	2022-07-01
Remplace :	Sans objet
Date de la dernière révision :	Sans objet
Date de la prochaine révision :	2027
Secteur :	Ressources physiques
Responsable :	Direction, Ressources physiques
Politique de référence :	C 04 Politique de santé et sécurité

OBJECTIF

Le Collège Boréal entreprend de créer un environnement sain et sécuritaire pour toute personne qui occupe les espaces d'un campus ou d'un site en respectant les lois pertinentes dans l'application des comités de santé et sécurité au travail.

PORTÉE

La présente procédure fournit les principes directeurs à suivre. La directive s'adresse à la communauté collégiale, laquelle comprend les étudiantes et étudiants, le personnel, les bénévoles, les visiteuses ou visiteurs ainsi que le grand public. La présente s'applique à tout individu se trouvant dans les lieux physiques ou sur tout terrain appartenant au Collège Boréal ou loués par le collège.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
Verrouillage sécurisé et contrôlé	Réponse à une menace ou à un incident dans le voisinage général d'un établissement, mais pas sur les lieux du Collège Boréal ou tout près. Les activités se poursuivent comme à l'habitude à l'intérieur du collège; cependant, par mesure de précaution, les portes extérieures sont verrouillées et personne n'entre dans le bâtiment ou ne quitte les lieux.
Perturbation(s)	Dérèglement dans un fonctionnement, un organisme ou un système, ou trouble qui affecte la vie physique, affective ou psychique d'un individu.

PRINCIPES

- Cette procédure sert à communiquer à la communauté du Collège Boréal les informations nécessaires pour répondre à toute situation d'urgence pouvant menacer la santé ou la sécurité des occupants.
- Une annonce pourrait se faire entendre par voix à l'aide d'un système d'interphone, ou encore des images pourraient être diffusées par téléphone, ordinateur ou téléviseur pour avertir les occupants du lieu d'une situation de procédure d'urgence. Si vous prenez conscience d'un tel message, écoutez-le attentivement et suivez les consignes.
- Bien qu'il soit très peu probable, un incident de violence grave impliquant une ou des armes à feu sur un lieu du Collège Boréal demeure possible.

- La communication, la préparation et la diffusion de ces procédures jouent un grand rôle dans la conclusion d'un tel événement.
 - Rester calme est toujours la meilleure approche face à toute situation d'urgence.
 - Ne supposez jamais que l'annonce d'une telle situation est un exercice ou une erreur d'un système.
 - Le verrouillage sécurisé et contrôlé est utilisé pour assurer la sécurité du public lorsqu'un verrouillage de confinement n'est pas nécessaire, mais qu'il y a un problème de sécurité publique. Ces situations peuvent être le résultat d'actes criminels, d'armes, d'alertes à la bombe, de matières dangereuses, de conditions météorologiques défavorables ou violentes, de désordres civils ou d'autres situations associées à des risques pouvant affecter la santé et la sécurité de la communauté Boréal sur l'un ou l'autre de ses sites.
 - Contrairement à un verrouillage de confinement, lors d'un verrouillage sécurisé et contrôlé, l'accès complet à l'intérieur du ou des bâtiments est autorisé. Des restrictions peuvent être imposées pour une certaine période pour faciliter la sécurité des occupants :
 - Faire entrer dans un bâtiment toute personne qui se trouve à l'extérieur.
 - Éloigner les gens des fenêtres extérieures.
 - Interdire à quiconque de sortir du bâtiment pendant un moment jusqu'à ce que la situation soit sous contrôle et sécuritaire.
- Ces restrictions seront annoncées par le Service de sécurité ou le responsable de votre campus ou site.
- Un verrouillage sécurisé et contrôlé peut être lancé dans des circonstances non menaçantes pour éloigner les personnes des zones où il peut y avoir une urgence médicale, des perturbations ou une activité policière.

PROCÉDURES

- Chaque gestionnaire responsable de campus, site ou département a la responsabilité de suivre cette procédure et de la faire connaître à son personnel.
- Toute personne responsable, enseignante ou enseignant, guide, formatrice ou formateur ou superviseure ou superviseur doit communiquer la procédure de verrouillage aux clientes et clients, étudiantes et étudiants et employées et employés.
- Toutes les étudiantes et clientes et tous les étudiants et clients se doivent de connaître la procédure de verrouillage à leur disposition.
- Le service de sécurité ou le membre du personnel responsable des urgences communique avec le service de transport en commun au besoin.

Membres du personnel, étudiantes et étudiants, et clientes et clients

- Suivez les instructions du Service de sécurité, des membres du personnel responsables à votre campus ou site ou du service de police pour aider à sécuriser le bâtiment.
- Pour votre sécurité, ne sortez pas du bâtiment sauf si un membre du service ou d'une équipe d'urgence vous indique de le faire.

En cas de blessures

- Avisez le Service de sécurité ou un membre du personnel responsable, ou composez le 9-1-1.
- Indiquez le lieu où vous vous trouvez ou celui où la personne blessée se trouve.
- N'administrez pas les premiers soins, à moins que vous ne soyez certifié pour le faire.
- Si vous êtes certifié en premiers soins, regardez autour de vous pour repérer une station de premiers soins.
- Restez avec la personne blessée pour aider au besoin la ou les personnes administrant les premiers soins.

- En cas de blessure à la suite d'un accident en milieu de travail, contactez votre superviseur immédiat dans les plus brefs délais pour l'informer de l'incident. Au besoin, votre superviseur et vous devez ensuite remplir le formulaire à cet effet.

Selon le cas et au besoin, une fois la situation contrôlée seulement, communiquez avec vos proches pour les rassurer et leur dire que vous êtes bien en sécurité.

MATÉRIEL CONNEXE

- C 04.01 Politique de santé et sécurité

ANNEXES – DOCUMENTATION À L'APPUI

- Sans objet